

À LA FIN DE CE GUIDE,  
RETROUVEZ  
LES 8 ITINÉRAIRES CYCLABLES  
DU PAYS DE LUMBRES



# SE DÉPLACER EN PAYS DE LUMBRES

## — *Le guide!* —

ÉDITION 2025



# SOMMAIRE



## 📍 Les offres de mobilités en Pays de Lumbres ..... p. 4 > 15

- À vélo
- Les stations de mobilité
- Le Transport Solidaire
- Le covoiturage
- Se déplacer en transport en commun
- Recharger son véhicule électrique

## 📍 Aides et accompagnement à la mobilité ..... p. 16 > 18

- **Accompagnement à la mobilité**
  - > Défi Mobilité
- **Animations**
  - > Savoir Rouler à Vélo (SRAV) et animations scolaires
  - > Animations tous publics
  - > Un film documentaire pour connaître vos pratiques de mobilité
- **Aides à la mobilité**
  - > Une aide à l'achat vélo par la CCPL
  - > Information prime covoiturage
  - > Forfait Mobilité-Durable

## 📍 Bonnes pratiques ..... p. 19 > 23

- **Partage de voirie**
  - > Bien connaître les panneaux de signalisation
  - > Bien partager l'espace sur une voie verte
- **À vélo**
  - > Visibilité/ sécurité/ équipement des cyclistes en milieu rural
  - > Rouler à vélo sous la pluie
  - > Bien accrocher son vélo
- **À trottinette électrique**
- **Pour aller plus loin**
  - > J'adopte l'écoconduite !
  - > Pour les petites distances, j'adopte la marche !
  - > Enfin, je mixe mes modes de déplacements !

## 📍 Les 8 itinéraires cyclables du Pays de Lumbres ..... p. 24 > 39

### CONTACT

**Maëlle BALLANDRAS**

Chargée de mission Mobilités Durables

📧 [maelle.ballandras@ccplumbres.fr](mailto:maelle.ballandras@ccplumbres.fr)

☎ 03 21 12 34 22

📱 [@ONYVALamobilitéeenpaysdelumbres](https://www.facebook.com/ONYVALamobilitéeenpaysdelumbres)

**Guide de la Mobilité en Pays de Lumbres 1 – Edition Mai 2024** – Maison de Services Espace France Services – 1, chemin du Pressart – 62380 LUMBRES – 03 21 12 94 94 – [www.cc-paysdelumbres.fr](http://www.cc-paysdelumbres.fr). **Responsable de publication** : Christian Leroy. **Réalisation** : Services Mobilité et Communication de la CCPL – Maëlle Ballandras - Céline Carbonnet. **Assistance technique** : Marie Sénécat. **Crédit cartographique** : avec le concours de L'Agence d'urbanisme, de développement et du patrimoine du Pays de Saint-Omer.. Dépôt légal à parution. **Impression** : Nord Imprim – Tirage : 12 000 exemplaires – Papier et encres recyclés

# ÉDITOS

**L'**impact des déplacements routiers sur le changement climatique n'est plus à prouver. Sur le Pays de Lumbres, il représente plus du tiers de nos émissions de gaz à effet de serre (hors secteur industriel). C'est pourquoi la mobilité est un axe prioritaire de notre Plan Climat Air Energie Territorial approuvé en 2020. Faire les bons choix pour sa mobilité, c'est penser à l'environnement, mais également à sa santé, son budget et au temps qu'on peut gagner. Plus largement, c'est contribuer à une meilleure qualité de vie en Pays de Lumbres. La politique volontariste de la CCPL dans le domaine de la mobilité est un gage d'attractivité pour les générations futures qui préféreront des modes de déplacement alternatifs à la seule voiture individuelle.

S'il semble impossible aujourd'hui d'envisager une alternative totale à la voiture individuelle et aux libertés qu'elle offre, il est possible d'en limiter son usage. Il n'est pas évident de changer ses pratiques mais la CCPL s'engage à vous proposer des solutions et des services pour vous y aider.

Dans ce cadre, notre stratégie en faveur d'une mobilité plus sobre, solidaire et efficace vise au développement de la pratique du vélo, de l'autopartage, du Transport Solidaire et d'animations en faveur du changement de comportement auprès des scolaires et du grand public. Le Pays de Lumbres est salué à l'échelle nationale pour son engagement dans la mise en œuvre de solutions de mobilité durable, à ce titre nous avons été lauréat Territoires d'expérimentations nouvelles mobilités (TENMOD).

**Christian Leroy,**  
Président de la Communauté de Communes  
du Pays de Lumbres

**V**ous trouverez dans ce guide toutes les informations sur les différentes solutions de mobilités proposées sur le territoire, les atouts de chaque mode de déplacement et des conseils pour optimiser vos trajets.

Ce guide comporte aussi les aides et accompagnements pour une meilleure mobilité sur le territoire. Un rappel des bonnes pratiques de l'usage du vélo, du partage de la voirie et autres préconisations sont également repris ici.

Se déplacer autrement, c'est possible et à la portée de tous. Faisons ensemble qu'elle devienne réalité sur notre territoire.

**Christian Tellier,**  
Vice-Président en charge des Mobilités,  
du Sport et du Tourisme





# LES OFFRES DE MOBILITÉS EN PAYS DE LUMBRES

## À VÉLO

**Non seulement le vélo ne pollue pas mais en plus, jusqu'à 5 kilomètres, c'est le mode de déplacement le plus rapide.** Sachant que la majorité de nos trajets quotidiens font moins de 2,5 km, il est bien plus judicieux de pédaler que de prendre sa voiture. D'autant qu'**avec plus de 60 km d'aménagements cyclables, la CCPL se prête maintenant aux déplacements à vélo.**

Sur la base des orientations définies au sein du Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé en 2019, la collectivité a lancé un vaste programme d'aménagements cyclables pour sécuriser les déplacements à pied et/ou en vélo.

Ces cheminements ou « liaisons douces » jalonnent l'ensemble du territoire. Leur objectif est avant tout de **répondre aux besoins de déplacements quotidiens et sécurisés des habitants** vers le centre-bourg de Lumbres, pôle de services et d'emplois, depuis les bassins de vie. Ces liaisons seront également très appréciées pour les loisirs. Il s'agit de différents types d'aménagements qui permettent de **concilier les multiples usages** (voir page suivante).

Le premier axe Lumbres – Remilly-Wirquin, en voie verte, est opérationnel depuis juin 2021. L'axe vers Zudausques sera terminé d'ici l'été 2024.

Il restera celui de Coulomby dont la dernière partie est en étude.

En parallèle, et au fur et à mesure des aménagements, **240 arceaux de stationnement de vélos** vont être répartis dans les 36 communes du Pays de Lumbres et **sept stations de réparation/gonflage des vélos** vont venir compléter les équipements, à proximité des sept stations de mobilité.

**Un maillage global  
pour se déplacer autrement  
en Pays de Lumbres !**





## Les liaisons douces du Pays de Lumbres



- Escoevilles - Bouvelinghem (12,5 km)
- Bonningues-lès-Andres - Lumbres (23,8 km)
- Zudousques - Lumbres (11,5 km)
- Esqueredes - Lumbres (6,4 km)
- Remilly-Wirquin - Lumbres (5,5 km)
- Vaudringhem - Lumbres (10,3 km)
- Coulombly - Lumbres (8,7 km)



IGN REPORD - Département du Pas de Calais  
AUD - Septembre 2023



RETROUVEZ  
CHAQUE ITINÉRAIRE  
À PARTIR  
DE LA PAGE 24

**Les itinéraires se composent de plusieurs formes d'infrastructures ou d'aménagements cyclables :**

### > PISTE CYCLABLE

Une piste cyclable est une voie cyclable séparée de la circulation motorisée et dédiée au vélo ou partagée avec des piétons ou d'autres usagers non motorisés.

### > ZONE DE CIRCULATION APAISÉE

Une zone délimitée où la vitesse des véhicules est réduite pour sécuriser la circulation des modes actifs (vélo, marche) prenant souvent la forme d'une zone limitée à 30km/h.



### > ESPACE RURAL / CHEMIN PARTAGÉ

Un chemin aménagé pour permettre à la fois la circulation des cyclistes et des engins agricoles.



### > VOIE VERTE

Une voie verte est une route exclusivement dédiée à la circulation des utilisateurs non motorisés : piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite, joggers, rollers, cavaliers. Seuls les véhicules de service sont autorisés à y circuler, en laissant la priorité aux autres usagers.



### PRÉPARER SON TRAJET

Geovelo, l'application qui permet de planifier son trajet en privilégiant les axes adaptés au vélo : [www.geovelo.fr](http://www.geovelo.fr)



Le reste des recommandations pour cyclistes se trouve page 19 : Bonnes pratiques



## > CHAUCIDOU

### Comment ça fonctionne une chaucidou ?

Le terme «Chaucidou» va désormais faire partie de votre vocabulaire quotidien ! Il s'agit d'une contraction de l'expression Chaussée pour les Circulations Douces.

**Afin de réduire fortement la vitesse et ses nuisances** pour favoriser le partage de la voirie, sur le terrain, elle se matérialise par une chaussée centrale sans ligne axiale. Elle comporte deux

couloirs de chaque côté de la voirie pour les cyclistes et piétons. Les véhicules motorisés circulent sur une voie centrale à double sens et les cyclistes sur les côtés. La largeur de la voie ouverte aux véhicules motorisés étant insuffisante pour permettre le croisement (pour réduire la vitesse), ces derniers empruntent donc les couloirs lorsqu'ils se croisent, en vérifiant auparavant l'absence de cyclistes comme le préconise déjà le code de la route.

## COMMENT LOUER UN VÉLO EN PAYS DE LUMBRES ?

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres propose des vélos à assistance électrique à la location moyenne et longue durée (avril-octobre).

**Ce service s'adresse aux habitants du territoire.**

Au total, **26 vélos à assistance électrique** sont disponibles ainsi que trois triporteurs et un tricycle à assistance électrique.



Réservations pour 2 ou 3 mois.

**Deux formules : 2 mois 80€ / 3 mois 120€**

**Renseignements et réservations**  
auprès de l'Office de Tourisme du Pays  
de Lumbres au 03 21 93 45 46  
ou par mail : [infotourisme@ccplumbres.fr](mailto:infotourisme@ccplumbres.fr)



# LES STATIONS DE MOBILITÉ

La voiture individuelle implique des coûts écologiques (fabrication et utilisation) et économiques (assurance, entretien) considérables pour les ménages. Ceci pour une utilisation minimale : les voitures sont stationnées 95% du temps en moyenne ! L'autopartage semble ainsi être une solution pour des déplacements plus économiques, écologiques et solidaires !

## LE PRINCIPE DE L'AUTOPARTAGE ?

Une voiture appartenant à un organisme (public ou privé) ou encore à un groupe d'individus est partagée par plusieurs personnes qui en répartissent ainsi les coûts.

Le projet de stations de mobilité en milieu rural porté par la CCPL s'appuie sur **la réussite du service d'autopartage électrique existant depuis 2018 à Esceüilles et Seninghem.**

Inaugurées en mai 2022, les **7 stations de mobilité** comprennent **7 voitures électriques en autopartage et 18 vélos à assistance électrique en vélopartage (VAE)**. Les 7 stations de mobilité sont configurées pour permettre aux personnes souhaitant supprimer un véhicule dans le foyer ou n'ayant pas accès à un véhicule motorisé de **se déplacer facilement et à moindre coût.**

Le système de réservation de la voiture ou du vélo, via la plateforme numérique CLEM, fonctionne par une boîte contenant les clés du véhicule. Cette boîte s'ouvre avec un code que vous recevez en effectuant votre réservation.



LAgence

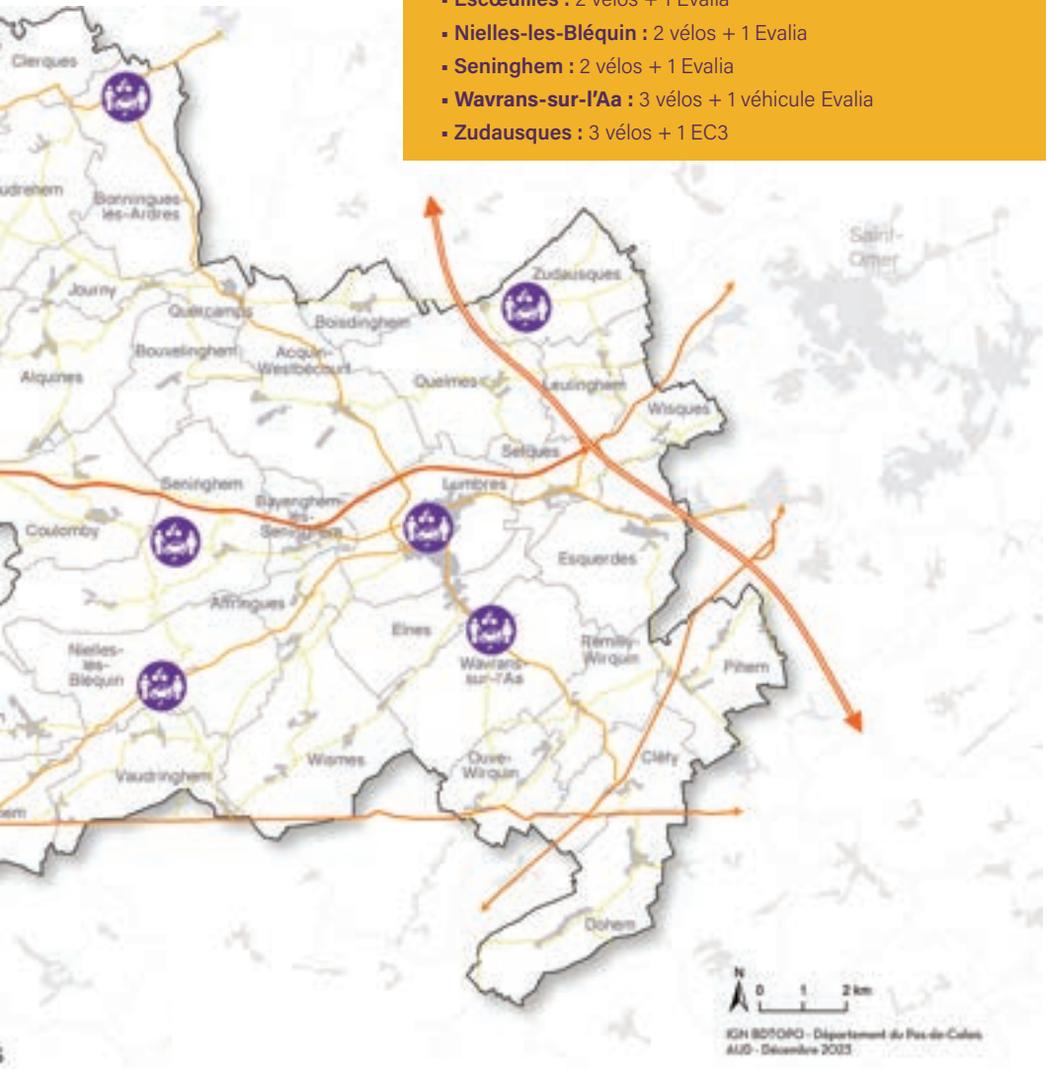
duvva

PAYS de LUMBRES

## Les stations de mobilité du Pays de Lumbres



- **Lumbres** : 4 vélos + 1 véhicule Zoé
- **Bonningues-les-Ardres** : 2 vélos + 1 Evalia (véhicule 7 places)
- **Escœuilles** : 2 vélos + 1 Evalia
- **Nielles-les-Bléquin** : 2 vélos + 1 Evalia
- **Seninghem** : 2 vélos + 1 Evalia
- **Wavrans-sur-l'Aa** : 3 vélos + 1 véhicule Evalia
- **Zudausques** : 3 vélos + 1 EC3



## COMMENT ÇA MARCHE ?



### Inscription :

- Je me rends sur le site de Clem' pour s'inscrire : <https://paysdelumbres.clem.mobi/> ou en mairie si je rencontre des difficultés numériques.
- Je clique sur « menu » dans la barre verticale à gauche de l'écran
- Je choisis l'onglet « s'inscrire », coche soit l'autopartage, soit le vélopartage soit les 2.
- Je descends la page et je colorise la case « auto » (orange), la case « vélo » (vert), ou les 2.
- Après avoir fait « suivant », remplissez les coordonnées personnelles demandées +
  - Permis de conduire recto verso ET justificatif de domicile SI auto
  - Carte d'identité recto verso ET justificatif de domicile SI vélo
  - Permis de conduire ET Carte d'identité ET justificatif de domicile SI auto + vélo

Je valide mon inscription, je reçois un mail de confirmation de la part de Clem' (*bien vérifier que le courrier n'est pas arrivé dans vos spams*).

- Une fois le compte validé par Clem' (*sous 48h*), rendez-vous à nouveau sur le site : <https://paysdelumbres.clem.mobi/>
- Je clique sur le « menu » dans la barre verticale à gauche de l'écran
- Je choisis l'onglet « connexion » et je renseigne mon identifiant/login/e-mail fourni lors de mon inscription ainsi que le mot de passe.

**Une fois connecté.e sur le site, je peux dès à présent choisir la station de mobilité de mon choix, le jour, l'horaire.**

### Exemple :

#### A l'Aller

- Je choisis l'horaire et le véhicule/vélo selon les disponibilités.
- Je reçois un mail et/ou un SMS avec un code de réservation pour ouvrir la boîte à clés dédiée.
- Je tape le code sur le panneau de commandes de la boîte à clés.
- Je vérifie l'état extérieur/intérieur du véhicule
- Pour la voiture : je débranche le câble de charge, le mets dans le coffre et enfin, je dispose du véhicule. Pour le vélo : Attention, le câble de charge du vélo est fixe sur la borne.



#### A mon retour

- Je m'assure que le vélo ou véhicule est dans le même état que quand je l'ai emprunté
- Je rebranche le vélo et je le verrouille ; je rebranche la voiture à la borne à l'aide du câble de charge.
- Je remets l'antivol au vélo ou je ferme la voiture à clés
- Je remets les clés dans la boîte à clés dédiée grâce au code de réservation



## TARIFS

### Réservation Vélo :

0,50€ / heure + 0,50€ de frais de service CLEM

### Réservation Véhicule :

1€ / heure + 1€ de frais de service CLEM

## CONTACTS

**En cas de problème avec la boîte à clés, contactez l'assistance technique Clem' (01 86 86 85 85)**

Pour tout autre problème, merci de vous rapprocher de la mairie dans laquelle est située la station.

Pour tout autre renseignement, veuillez contacter la Communauté de Communes du Pays de Lumbres par mail : [maelle.ballandras@ccplumbres.fr](mailto:maelle.ballandras@ccplumbres.fr) ou par téléphone au 03 21 12 34 22

# LE TRANSPORT SOLIDAIRE



L'association Familles Rurales de Surques et environs, avec le soutien de la CCPL, propose un service de Transport Solidaire sur le territoire depuis 2021. L'association met en relation des conducteurs bénévoles et des personnes ayant besoin d'un transport pour leurs besoins de la vie quotidienne.

## QUAND ET COMMENT UTILISER LE TRANSPORT SOLIDAIRE ?

**Du lundi au vendredi, entre 8h00 et 19h00**, mise en place d'un réseau de conducteurs bénévoles pour vous transporter et vous accompagner.

## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Vous avez des difficultés pour effectuer vos déplacements ?
- Vous êtes retraité, bénéficiaires du RASA, demandeur d'emploi, salarié, en incapacité physique, sans moyen de locomotion ou sans permis ?
- Vous avez une difficulté exceptionnelle ?



**CONTACTER L'ASSOCIATION POUR VOTRE INSCRIPTION, AU MOINS UNE SEMAINE AVANT VOTRE PREMIER DÉPLACEMENT :**

07 49 84 09 50

[transportsolidaire.pasdecalsais@famillesrurales.org](mailto:transportsolidaire.pasdecalsais@famillesrurales.org)

## TARIFS

- **Vous disposez de ressources limitées et inférieures à 1 100€ par mois et par adulte, et 550€ par personne à charge** > 0.20€ par kilomètre effectué
- **Vos ressources sont comprises entre 1 100€ et 1 300€ par mois et par adulte et 650€ par personne à charge** > 0.30€ par kilomètre effectué

De plus, l'association met en location **un véhicule sans permis AMI**, véritable solution pour apporter de la mobilité électrique à partir de 14 ans.



## DEVENIR BENEVOLES ?

Vous souhaitez consacrer du temps à une action d'entraide et de solidarité ?

Vous disposez d'un véhicule et acceptez de l'utiliser pour transporter des personnes qui rencontrent des problèmes de mobilité ? Vous vous engagez à signer et respecter la chartre de bonne conduite ?

## Comment ça marche ?

Vous serez sollicité en fonction de vos disponibilités.

Pour chaque kilomètre parcouru, **un défraiement de 0.40€ non imposable, vous sera versé.**

Contactez l'association pour vous faire connaître :  
07 49 84 09 50 ;  
[transportsolidaire.pasdecalsais@famillesrurales.org](mailto:transportsolidaire.pasdecalsais@famillesrurales.org)

# SE DÉPLACER EN TRANSPORT EN COMMUN

Le territoire de la CCPL bénéficie de **trois lignes de bus ouvertes à l'ensemble des habitants portées par la Région Hauts-de-France** !



**Ce réseau de bus ne doit pas être confondu avec les lignes de ramassage scolaire qui jalonnent le territoire et sont destinées uniquement aux écoliers, collégiens et lycéens.**



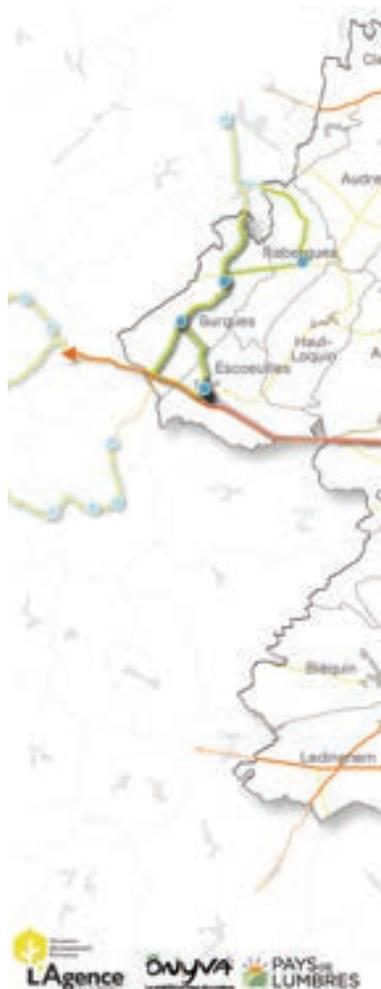
**1€**

**C'est ce que vous coûtera votre trajet**, peu importe votre âge, votre situation professionnelle ou la distance parcourue !

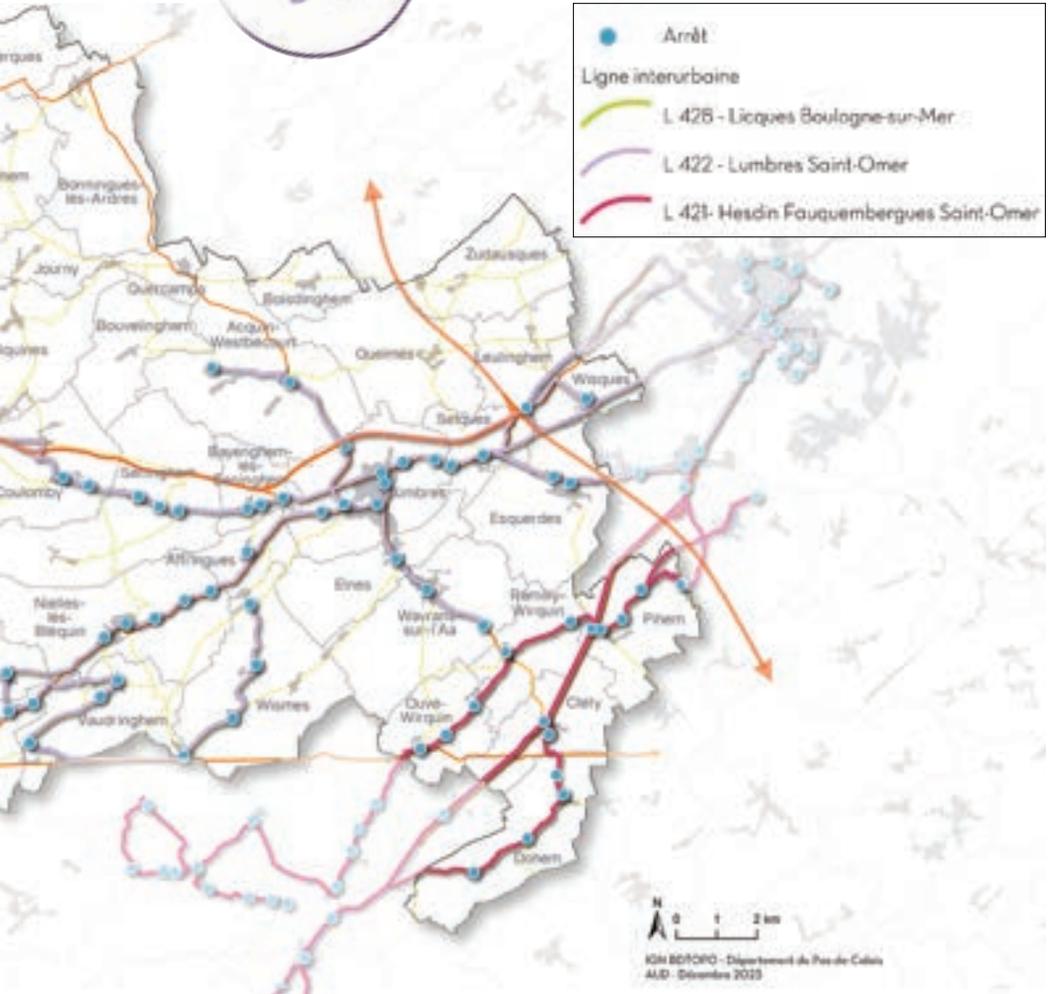


**Pour obtenir les horaires et planifier votre itinéraire en bus**, rendez-vous sur le site internet de la Région Hauts-de-France :

<https://transports.hautsdefrance.fr/autocar/pas-de-calais/horaires-2/>



## Les lignes de bus régionaux en Pays de Lumbres



# LE COVOITURAGE

Lorsqu'il n'est pas possible de se déplacer autrement qu'en voiture, le covoiturage se présente comme une solution économique, écologique et conviviale !

- Un salarié qui covoiture tous les jours sur 30km avec un collègue économise près de 2 000€/an
- Le covoiturage permet de diminuer de manière considérable le nombre de voitures sur les routes
- Vous faites des économies et vous participez à réduire la pollution atmosphérique.



## Les aires de covoiturage du Pays de Lumbres



Pour faciliter le covoiturage, la CCPL a créé une communauté dédiée pour le territoire sur **LE SITE PASS PASS COVOITURAGE** porté par Hauts-de-France Mobilités !

## COMMENT ÇA MARCHE ?

- Je m'inscris (gratuitement) sur la plateforme : **passpasscovoiturage.fr**
- Je choisis ma ou mes communautés et je la/les rejoins
- Je propose un trajet ponctuel ou régulier OU Je choisis un trajet
- Je suis contacté/e pour fixer un rendez-vous OU Je contacte le/la conducteur/trice pour fixer un point de rendez-vous

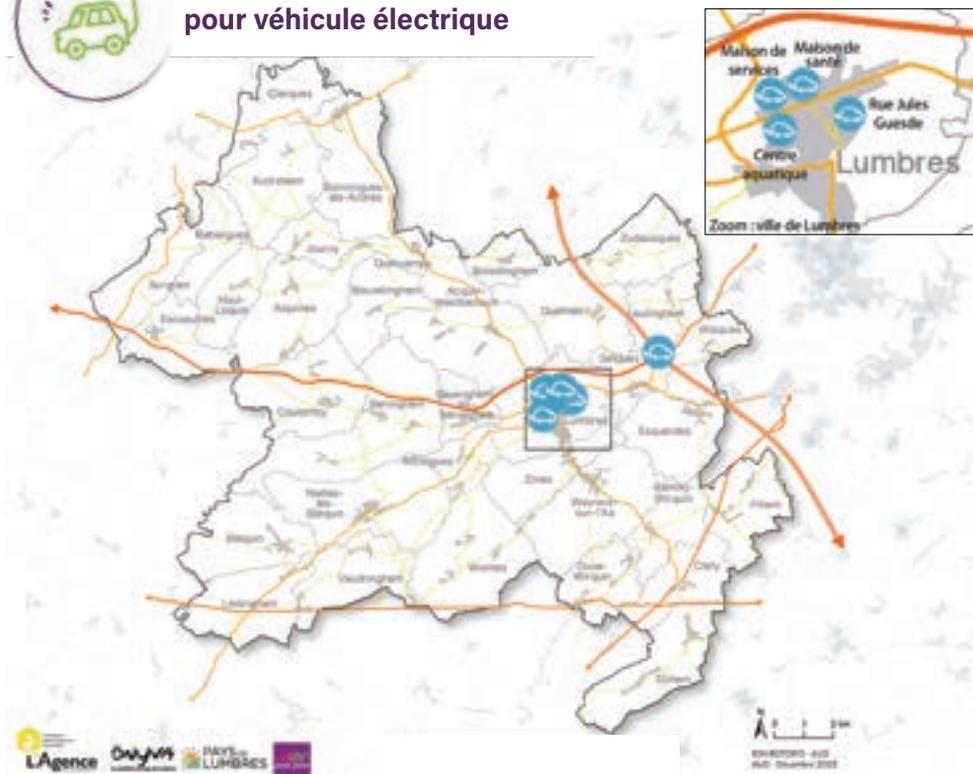


# RECHARGER SON VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Passpasselectrique.fr vous permet de recharger votre véhicule électrique (voiture, scooter, vélo, etc) sur plus de 300 bornes dans la région Hauts-De-France.



## Bornes de recharge publiques pour véhicule électrique



Plus d'infos et tarifs sur :  
<https://passpasselectrique.fr/fr/tarifs/>





## ACCOMPAGNEMENT À LA MOBILITÉ

### DÉFI MOBILITÉ

Vous avez des difficultés à vous déplacer dans le cadre de votre insertion professionnelle ? L'association DEFI MOBILITE, soutenue par la CCPL, vous accompagne !

Conseils en mobilité, formation à la mobilité ou encore mise à disposition de véhicule pour accéder ou se maintenir à l'emploi ou à la formation.



#### Pour qui ?

- Les demandeurs d'emploi
- Les jeunes de moins de 26 ans
- Les allocataires du RSA

En 2023, **64 résidents de la CCPL ont bénéficié d'un accompagnement à la mobilité**, notamment dans le cadre de la plateforme départementale Mamobilité62 via l'intervention d'un conseiller dédié.

Contactez le : 03 21 12 32 81 ou par mail [defi.mobilite@orange.fr](mailto:defi.mobilite@orange.fr)

## ANIMATIONS

### SAVOIR ROULER A VÉLO (SRAV) ET ANIMATIONS SCOLAIRES

Depuis l'année scolaire 2021-2022, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres s'est engagée dans le programme « Savoir Rouler à Vélo » (SRAV) en partenariat avec l'Education Nationale, dans la continuité de ses actions en faveur de la mobilité durable.

L'opération vise à **accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité pour l'ensemble des enfants des écoles primaires**, avant l'entrée au collège, avec la généralisation

de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie. Le SRAV permet donc aux enfants de 6 à 11 ans d'apprendre à rouler de façon autonome sur la voie publique et de s'approprier les différents espaces de pratique.

**Afin que l'apprentissage soit le plus optimal possible, il est important de mettre en selle les enfants dès leur plus jeune âge.**



**En 2021-2022 : 3 écoles** (Elnes, Clerques, Dohem) / 165 élèves

**En 2022-2023 : 4 écoles** (Pihem, Esquerdes, Surques, Escœuilles) / 137 élèves

**En 2023-2024 : 4 écoles** (RPI Bayenghem-lès-Seninghem/Coulomb, Lumbres, Nielles-lès-Bléquin, Zudausques) / 180 élèves

**En 2024-2025 : 7 écoles** (Wavrans sur l'Aa, Bouvelinghem, Quercamps, Bléquin, Lumbres, Vaudringhem, Setques) / 189 élèves



En complément de cette action, la CCPL a prévu de renforcer les animations à destination des scolaires via **la mise en place d'un challenge entre écoles et l'accompagnement d'actions de types pedibus et vélobus** pour aller à l'école autrement.

Des animations seront également prévues avec **le collège de Lumbres et le lycée Bernard Chochoy.**

## ANIMATIONS TOUS PUBLICS

**La Communauté de Communes du Pays de Lumbres vous prépare des animations mobilité tout au long de l'année pour vous faire découvrir les solutions proposées avec une attention particulière sur l'usage du vélo.**

Balades, ateliers réparations vélo, essais de vélos à assistance électrique, tests des stations de mobilité (..) venez nous rejoindre pour découvrir la mobilité durable en Pays de Lumbres en famille, entre amis ou seul(e) !



**Des animations mobilités ont lieu toute l'année !**

**Suivez la page Facebook ONYVA- La mobilité en Pays de Lumbres pour rester informé.**



## UN FILM DOCUMENTAIRE POUR CONNAÎTRE VOS PRATIQUES DE MOBILITÉ

**La CCPL est partenaire d'un projet européen INTERREG Mer du Nord appelé Mobility Makers, regroupant 13 partenaires en Europe (2023-2027).**

Dans ce cadre, le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement) a réalisé sur le territoire de la CCPL un film documentaire sur les pratiques de mobilités des jeunes (13-25 ans) et des retraités

(65 ans et plus). L'équipe de tournage a suivi des habitants du territoire dans leurs habitudes de déplacements. **Ce film de 52 minutes sera projeté dans différentes salles communales de notre territoire.**



# AIDES À LA MOBILITÉ DURABLE

## UNE AIDE À L'ACHAT VÉLO PAR LA CCPL

**La CCPL vous aide à acheter un vélo classique ou à assistance électrique :**

La CCPL propose **trois types de subventions** ouvertes à l'ensemble des habitants des 36 communes et ceci sans condition de revenus

- Aide à hauteur de 10% du prix du vélo (en HT) avec un plafond à 125€ sans condition de revenus pour l'achat d'un vélo à assistance électrique
- Aide à hauteur de 10% du prix du vélo (en HT) avec un plafond à 50€ sans condition de revenus pour l'achat d'un vélo à assistance électrique

- Aide bonifiée à hauteur de 40% du prix du vélo (en HT) avec un plafond à 500€ sans condition de revenus pour l'achat d'un vélo adapté aux personnes à mobilité réduite (voir conditions dans le dossier de subvention)

**Pour faire la demande, rendez-vous sur le site internet de la CCPL : [cc-paysdelumbres.fr](http://cc-paysdelumbres.fr)**

Cette aide est cumulable avec celle de l'Etat !  
Pour plus d'informations : [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34014](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34014)

## INFORMATION PRIME COVOITURAGE

**Saviez-vous que vous pouvez bénéficier d'une prime de 100€ si vous covoiturez ?** Les conducteurs qui se lancent dans le covoiturage peuvent recevoir une prime de 100 €, via la plateforme de covoiturage sur laquelle les trajets ont été réalisés, sous la forme d'un versement progressif.

**Le prime covoiturage fonctionne de la manière suivante :**

- Trajets courte distance (jusqu'à 80km inclus). Bénéficiez de 25€ au 1<sup>er</sup> trajet et de 75€ au 10<sup>e</sup> trajet réalisé dans les 3 mois suivant la publication du premier trajet réalisé.

**Quelles sont les conditions d'éligibilités au coup de pouce covoiturage ?**

- Être un conducteur en possession d'un permis de conduire.
- Activer sa demande de prime depuis la page prime covoiturage via une connexion via l'application de covoiturage.
- Ne pas avoir déjà bénéficié de la prime ou d'un bon d'essence sur une autre plateforme de covoiturage.

## FORFAIT MOBILITÉ-DURABLE

**Le forfait mobilité durable, inscrit dans la loi d'orientation des mobilités, représente une prise en charge facultative par l'employeur des frais de transports domicile-travail des salariés effectués en « mobilité douce » ou « alternatifs ».**

Les moyens de transports suivants sont éligibles :

- **vélo personnel ou VAE** (vélo à assistance électrique),
- services de **mobilité partagée/free floating** : location ou mise à disposition en libre-service de vélos, vélos électriques, scooters, trottinettes, gyropodes,

- les **trottinettes personnelles** mécaniques ou électriques, gyropodes et gyroues à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022
- **covoiturage** en tant que conducteur ou passager,
- services d'**autopartage** à faibles émissions (véhicules électriques, hybrides rechargeables ou à hydrogène),
- **transports publics** (bus, métro, RER, tramway) hors abonnement.

**Vérifier auprès de votre employeur si ce dispositif est mis en place dans votre structure**

# 'PARTAGE DE VOIRIE'

## BIEN CONNAÎTRE LES PANNEAUX DE SIGNALISATION À VÉLO



## BIEN PARTAGER L'ESPACE SUR UNE VOIE VERTE

Sur une voie verte, seule la circulation des modes de déplacement non motorisés est autorisée. Les piétons sont prioritaires, et les cavaliers cèdent la priorité aux piétons et aux cyclistes. **Le partage de l'espace est cependant de mise : chacun doit pouvoir circuler librement dans le respect des autres usagers.**

Une attention particulière doit être portée aux circulations de groupes (piétons ou cyclistes) : veillez à **ne pas occuper l'ensemble de la largeur de la voie**, et à permettre les croisements ou dépassements de votre groupe.

**Cyclistes :** il est conseillé de se signaler par un rapide coup de sonnette bien avant de rencontrer le piéton qui n'aurait pas remarqué l'arrivée du vélo dans son dos.

**Cavaliers :** il est recommandé de circuler sur le bas-côté stabilisé dès que cela est possible.

### ATTENTION :

- Aux véhicules d'entretien
- Aux chiens
- Au régime de priorité lorsque la voie verte croise une route : il est possible de devoir céder la priorité aux véhicules motorisés.

Un Vélo à Assistance électrique, une trottinette électrique, un hoverboard/gyroskate, une monoroue/gyroroue et les gyropode/segway peuvent circuler sur une voie verte. Ils sont assimilés dans les règles comme des vélos. Ils ne peuvent en aucun cas dépasser une allure de 25km/h.



**Un scooter (même 50cc), un speedbike (VAE capable de rouler à plus de 25km/h) ne peuvent pas utiliser la voie verte.**





## SUR UNE VOIE VERTE COMME AILLEURS, JE RESPECTE ET PRÉSERVE MON CADRE DE NATURE :

- En l'absence de poubelles, j'emporte mes déchets avec moi.
- Je ne jette aucun mégot ni sur la voie verte, ni dans la nature environnante : je prévois un cendrier de poche pour mes promenades.
- J'évite d'arracher les plantes, fleurs et branches et je laisse les animaux et insectes en paix.
- A vélo, je reste sur le chemin balisé. Si une pratique plus sportive est souhaitée, la CCPL propose un important réseau de chemins dédiés aux VTT.
- Je signale à la CCPL tout problème de signalisation, mobilier ou dégradation sur la voie verte.

## À VÉLO

### VISIBILITÉ/ SÉCURITÉ/ ÉQUIPEMENT DES CYCLISTES EN MILIEU RURAL

**Que ce soit dans les villages ou sur les routes de campagne, circuler à vélo en toute sécurité suppose d'être bien équipé et bien visible.**

#### Il faut :

- Penser à vérifier régulièrement son vélo : les freins, les pneus, la chaîne ; mais également le casque.
- Ne pas oublier les équipements de sécurité

#### A vérifier avant chaque départ :

- Mon éclairage est-il bien rechargé et fonctionnel ?
- Mes freins fonctionnent-ils ?
- Ai-je bien de quoi me protéger des intempéries selon les prévisions ?
- Mes pneus sont-ils correctement gonflés ?
- Mes accessoires sont-ils correctement fixés ?

#### A vérifier régulièrement :

- Ma chaîne est-elle propre et bien lubrifiée ?
- Si j'en ai un, mon dérailleur est-il bien réglé ? Les vitesses passent-elles bien ?



Utiliser un casque audio ou des écouteurs à vélo et en trottinette est extrêmement dangereux, et c'est aussi interdit par loi !  
C'est 135€ d'amende !



**Il est conseillé de toujours avoir avec soi un nécessaire de secours pour son vélo.**

- Contenus dans une sacoche de cadre, selle et/ou de guidon, il peut être utile de retrouver :
- Une paire de gant de bricolage
  - Une chambre à air de bonne dimension
  - Une petite pompe à main (attention au type de valve !)
  - Un démonte pneu
  - Un outil multifonction pour vélo
  - Une feuille listant les principaux contacts utiles en cas de problème





## ROULER À VÉLO SOUS LA PLUIE

Sous la pluie, il est important d'être bien visible : **allumer ses éclairages est primordial pour la sécurité.**

Attention à la perte d'adhérence sur chaussée humide, il faut **anticiper et adapter sa conduite**, encore plus qu'à l'accoutumée.

Pour se déplacer à vélo sous la pluie, il est conseillé de s'équiper d'une cape de pluie, coupe-vent et/ou surpantalons de pluie. Il est également possible de s'équiper de sur-chaussures pour rester au sec. Les garde-boues sont de précieux alliés dans ces situations.

**Attention de ne pas occulter les éclairages avec ces vêtements amples !**



## BIEN ACCROCHER SON VÉLO

Pour stationner mon vélo de manière sécurisée, je m'assure de fixer correctement mon vélo à un arceau : **j'attache le cadre et la roue avant avec un antivol en U**, pour éviter au maximum le risque de vol. Avant de laisser mon vélo stationné, **je retire au maximum les accessoires et contenus des sacoches.**

Si je le souhaite, je peux également utiliser **un cadenas de roue pour plus de sécurité.**



Les vélos vendus neufs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 doivent être obligatoirement marqués et enregistrés, de manière à faciliter les recherches en cas de perte ou de vol. **La démarche reste volontaire mais recommandée pour les vélos achetés d'occasion ou avant 2021.**

# À TROTTINETTES ÉLECTRIQUES

Si je roule en trottinette sans moteur, en skate ou en rollers, je suis considéré comme piéton : je dois rouler sur les trottoirs, emprunter les passages piétons et circuler à vitesse modérée (6 km/h maximum).

Si je roule en trottinette électrique, je dois rouler sur les aménagements cyclables lorsqu'ils existent (sinon, je circule sur la chaussée et uniquement sur les routes limitées à 50 km/h maximum). Je n'ai pas le droit de rouler à plus de 25 km/h et suis dans l'obligation d'avoir au moins 14 ans, une assurance responsabilité civile et les équipements de sécurité obligatoires.



## POUR ALLER PLUS LOIN

### J'ADOpte L'ÉCOCONDUITE !

- **Rouler à vitesse modérée** pendant les 5 premiers kilomètres : la surconsommation en ville peut atteindre 45% sur le premier kilomètre
- **Passer de 130 à 120 km/h sur l'autoroute** : sur un trajet Paris-Lyon, cela permet d'économiser jusqu'à 4,5 litres de carburant pour seulement 18 minutes de plus
- **Ne pas pousser le régime moteur** : jusqu'à 20% de carburant économisé
- **Arrêter le moteur en stationnement ou en file d'attente** lorsqu'on s'arrête plus de 10 secondes
- **Enlever les coffres de toit, galeries**, etc qui ne sont pas utiles
- Vérifier régulièrement **la pression de vos pneus**
- **Évitez d'utiliser la climatisation**

L'écoconduite permet de réduire jusqu'à **10%** sa consommation de carburant et donc ses émissions de CO<sub>2</sub>. De plus, cela permet de **réduire les risques d'accident de 10%** grâce à une vitesse plus modérée !



## POUR LES PETITES DISTANCES, J'ADOpte LA MARCHÉ !

La marche est un mode de déplacement pour les trajets de courte distance qui a de nombreux bienfaits pour le corps, la planète et le porte-monnaie !



• L'Organisation Mondiale de la Santé recommande **30 minutes de marche par jour** car elle participe à la réduction des risques d'accidents cardio-vasculaires et cérébrales



• **900 km de sentiers balisés** (pédestre, VTT, équestre, trail) sur le Pays de Lumbres ! Pour repérer les sentiers du territoire, rendez-vous sur : [www.pays-de-lumbres.com/randonnées-pedestres.html](http://www.pays-de-lumbres.com/randonnées-pedestres.html)



• En ville, 1 trajet sur 4 effectué en voiture fait moins d'1km **soit 15 minutes à pied** !



## ENFIN, JE MIXE MES MODES DE DÉPLACEMENTS !

Utiliser plusieurs modes de déplacements durant vos trajets permet d'en réduire les coûts et leur impact environnemental. Parfois, ils peuvent même s'avérer plus rapides !

### UN EXEMPLE ?

#### Trajet quotidien Seninghem-Hazebrouck

Je me rends chaque jour à Hazebrouck pour le travail.

Une habitante de Seninghem se rend elle, chaque jour à Saint-Omer. Je le sais grâce au site Pass Pass Covoiturage !



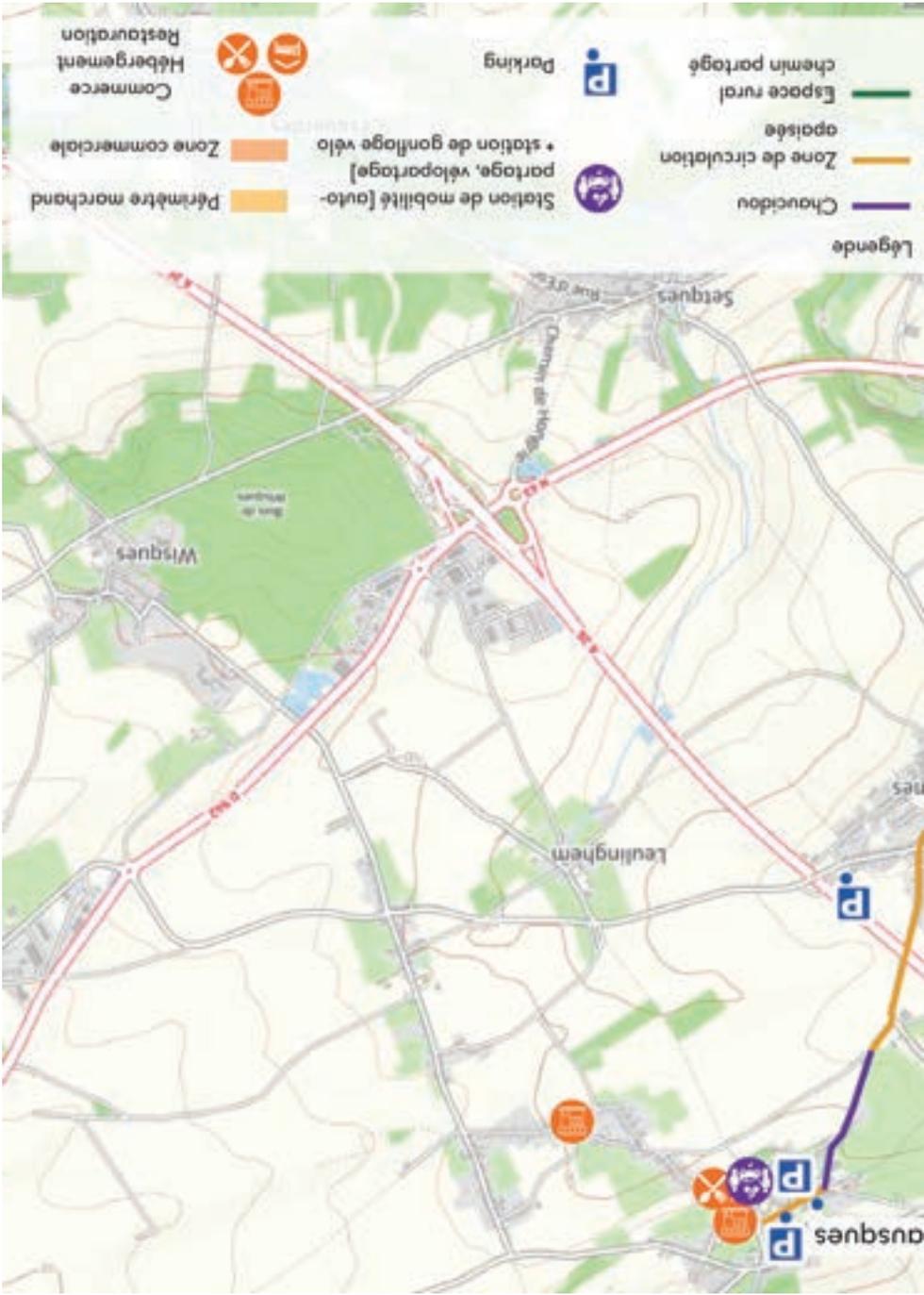
Je me rends à pied jusqu'au point de rendez-vous dans le village de Seninghem (Nous nous sommes arrangés sur les horaires.) ▶

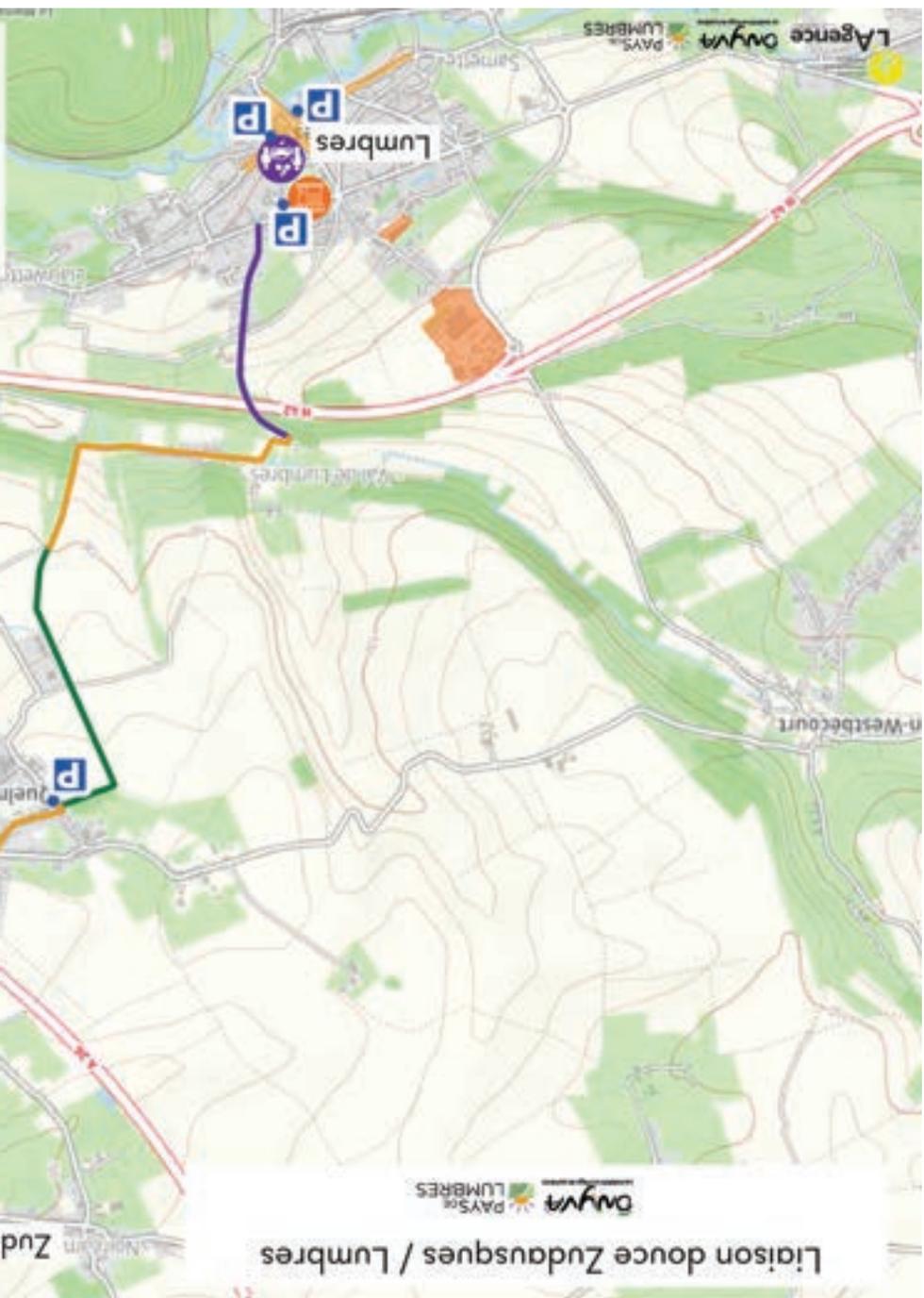


Nous covoiturons jusqu'à la gare de Saint-Omer. ▶



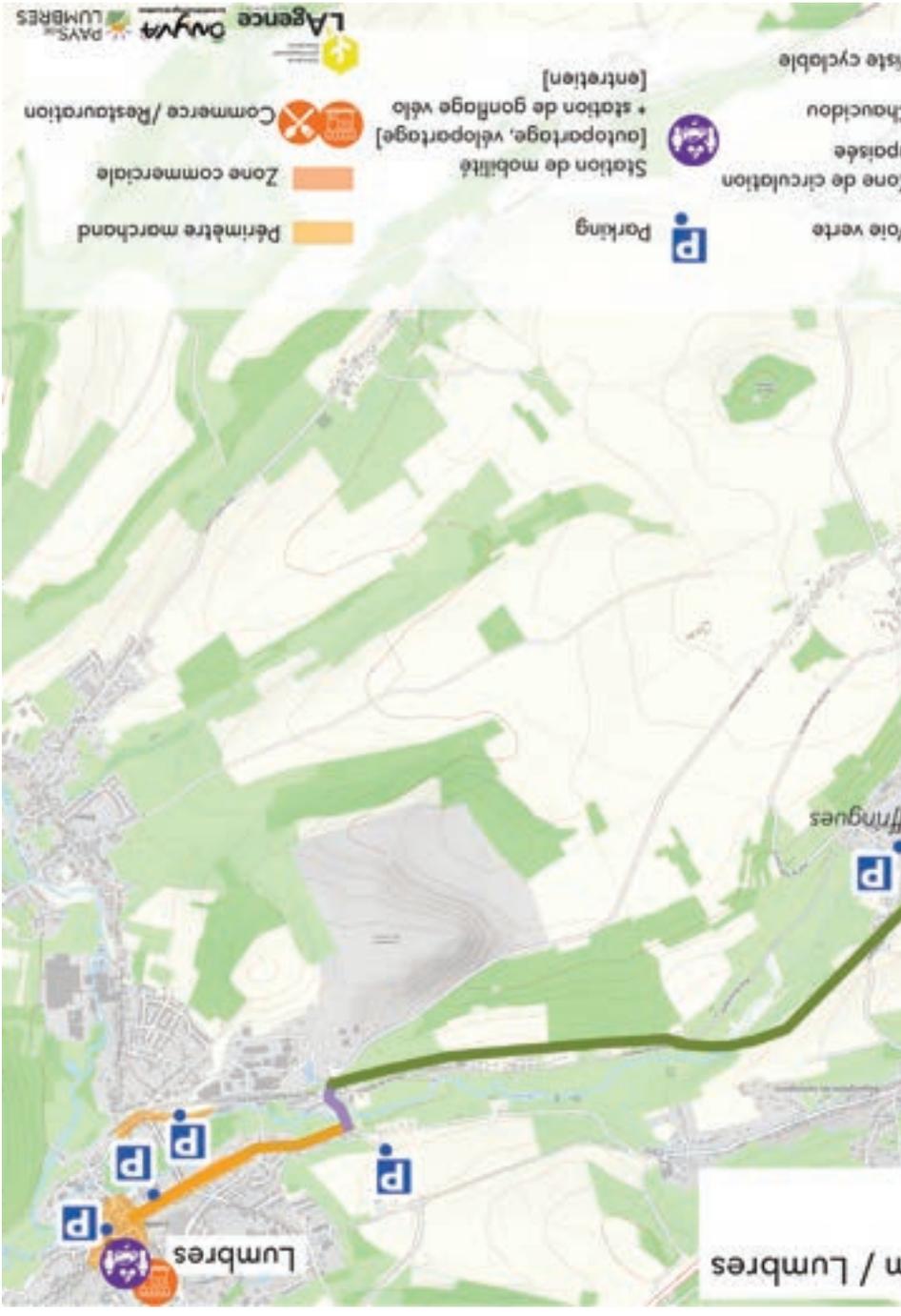
Je prends le train jusqu'à la gare d'Hazebrouck et me rends à mon bureau situé dans le centre.





Liaison douce Zudausques / Lumbres

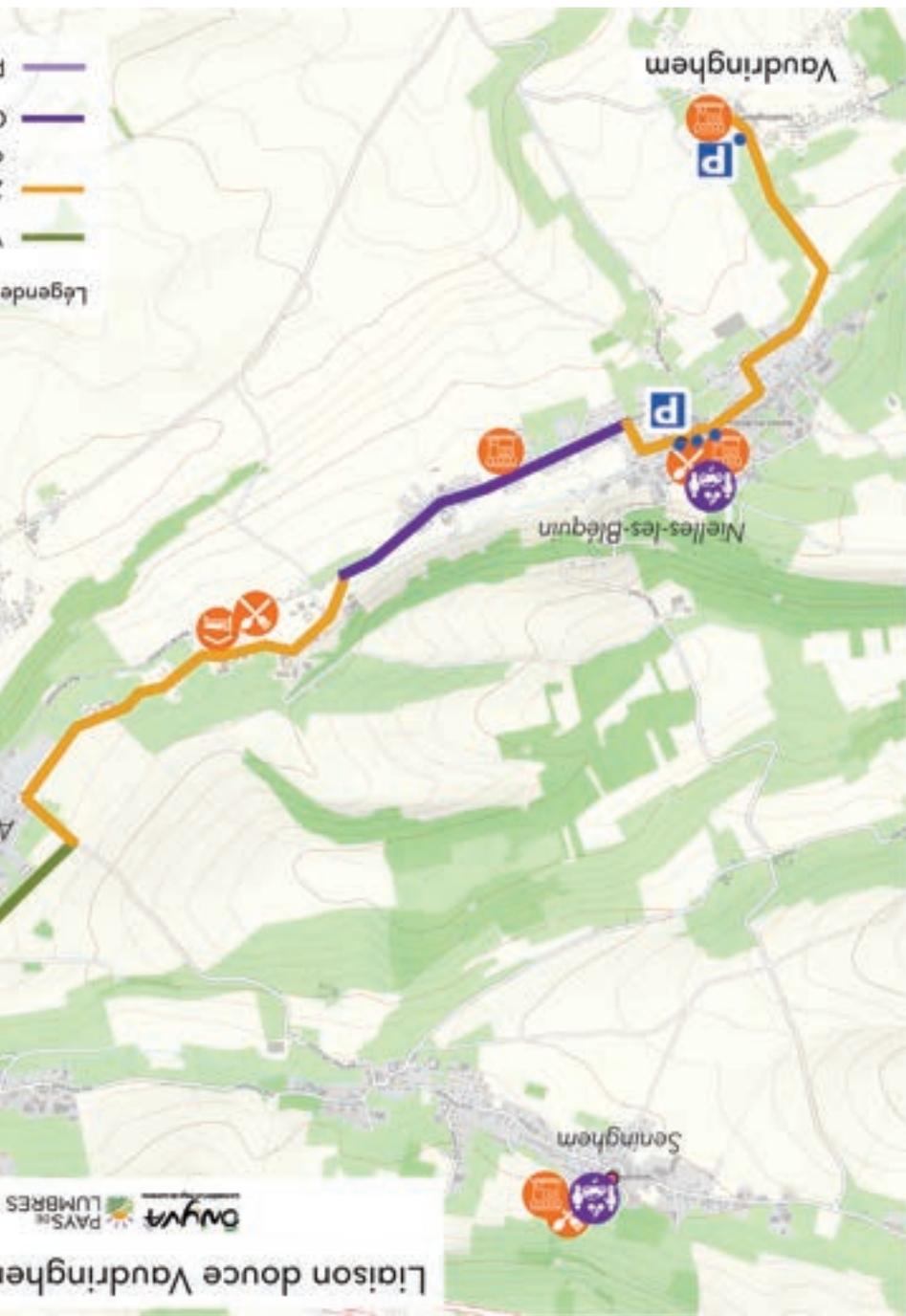
L'Agence Ouyva PAYS de LUMBRES

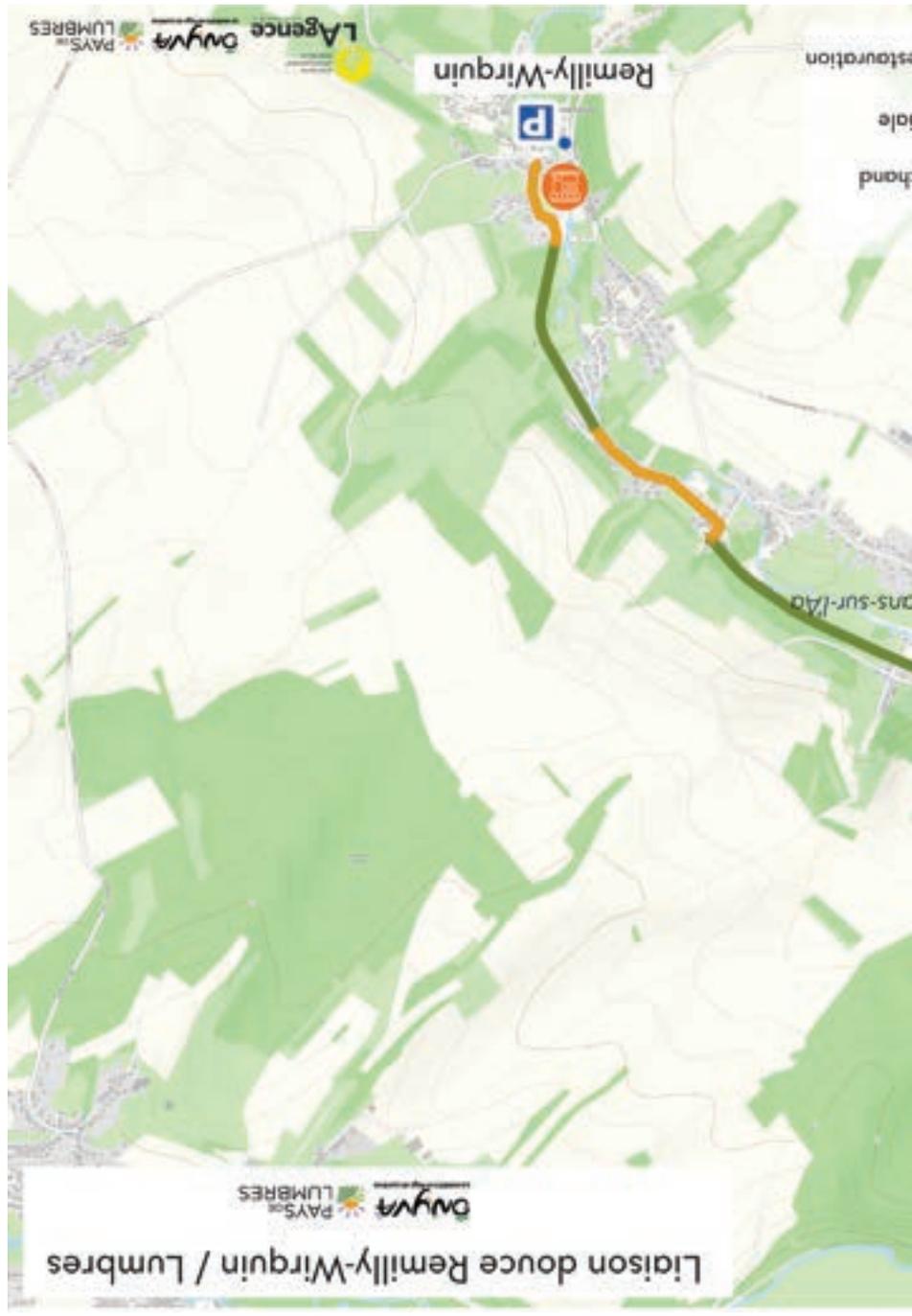


m / Lumbres

# Liaison douce Vaudringhem

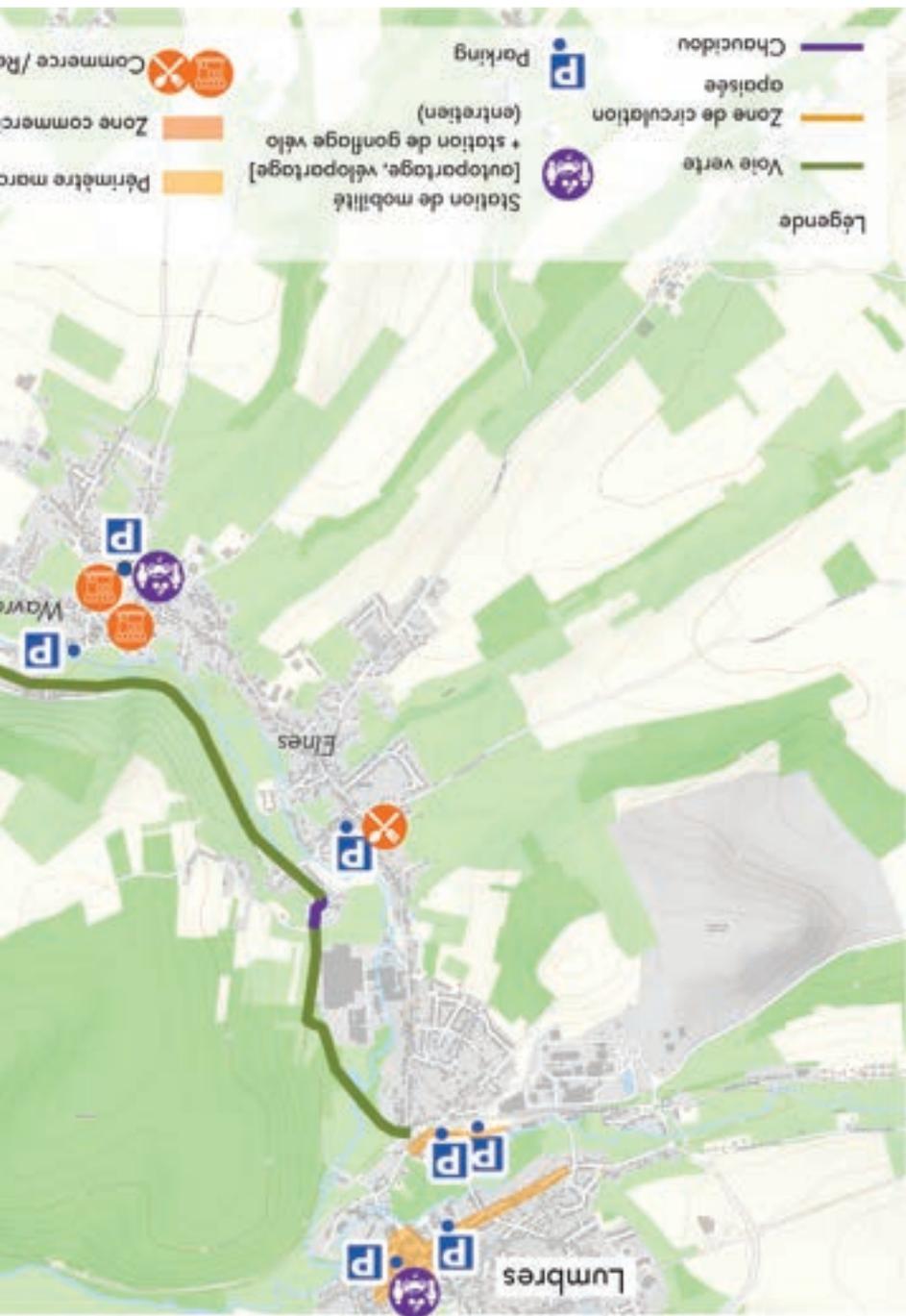
ONVVA  
PAYS DE  
LUMBRES

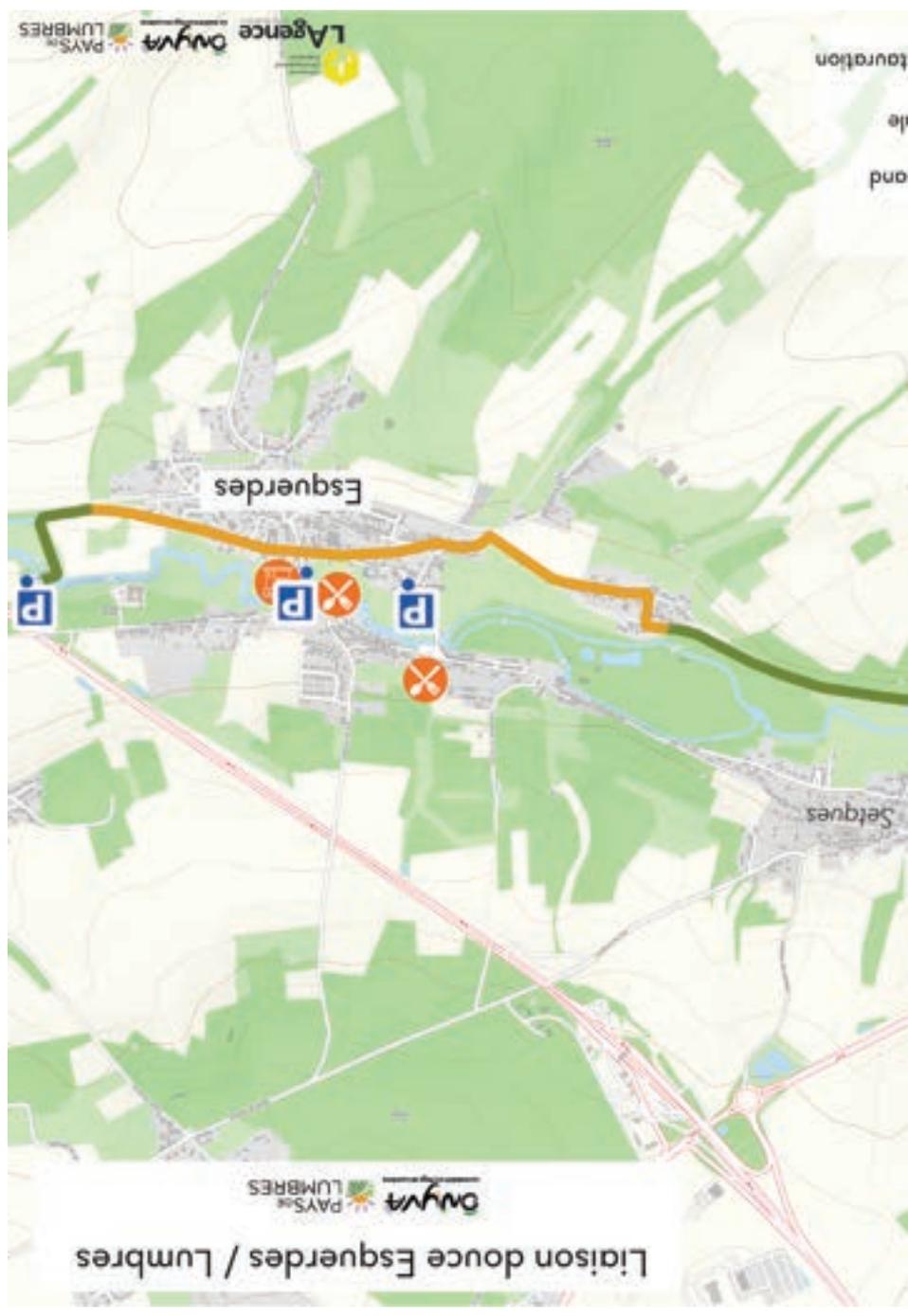




# Liaison douce Remilly-Wirquin / Lumbres

L'Agence  
PAYS des LUMBRES  
Duyv

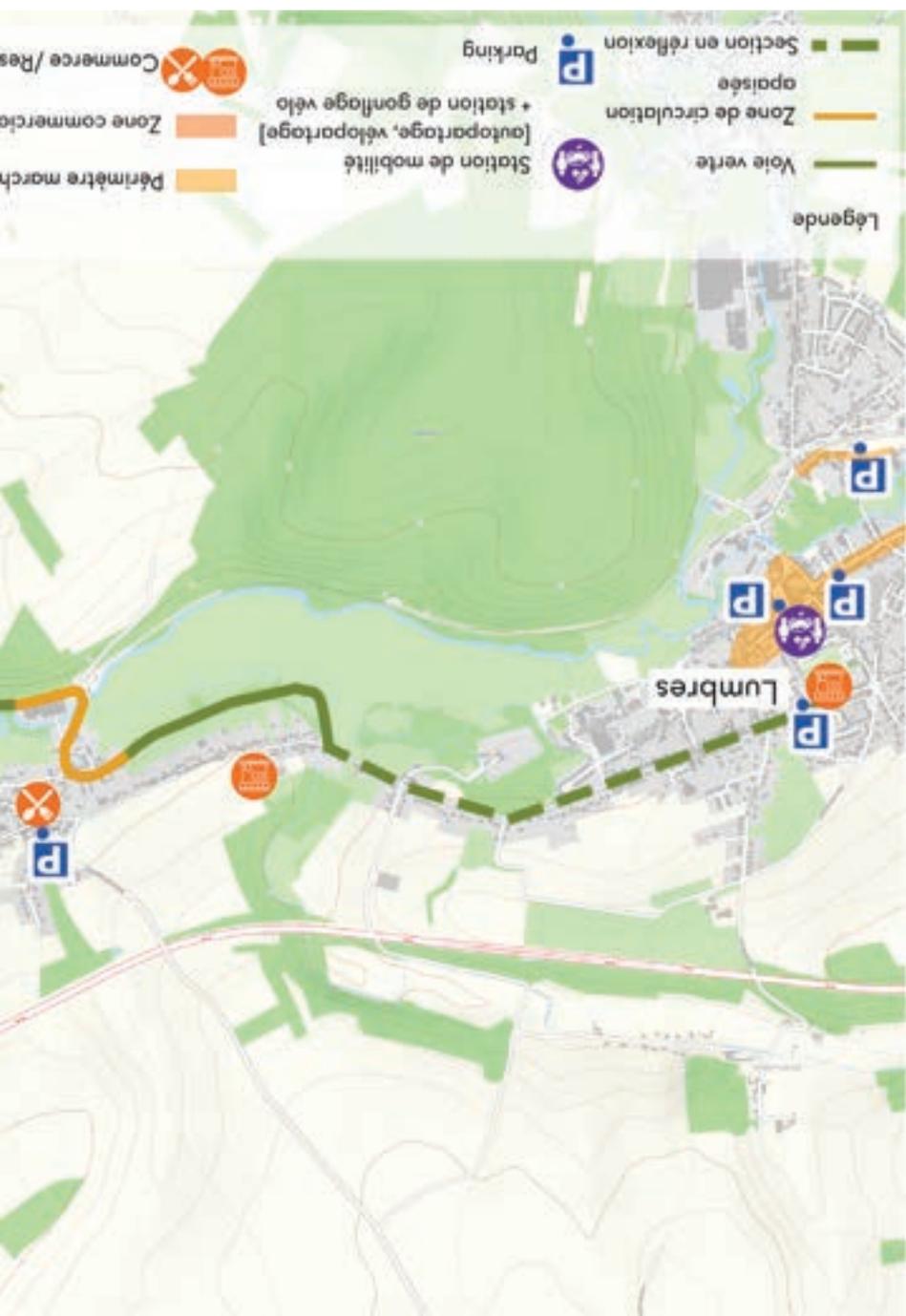




L'Agence **ONVIA** des PAYS de LUMBRES

Liaison douce Esqueredes / Lumbres

**ONVIA** des PAYS de LUMBRES





Liaison douce Escœulles/ Lumbres

Agence ONYVA  
PAYS des LUMBRES

Agence ONYVA  
PAYS des LUMBRES

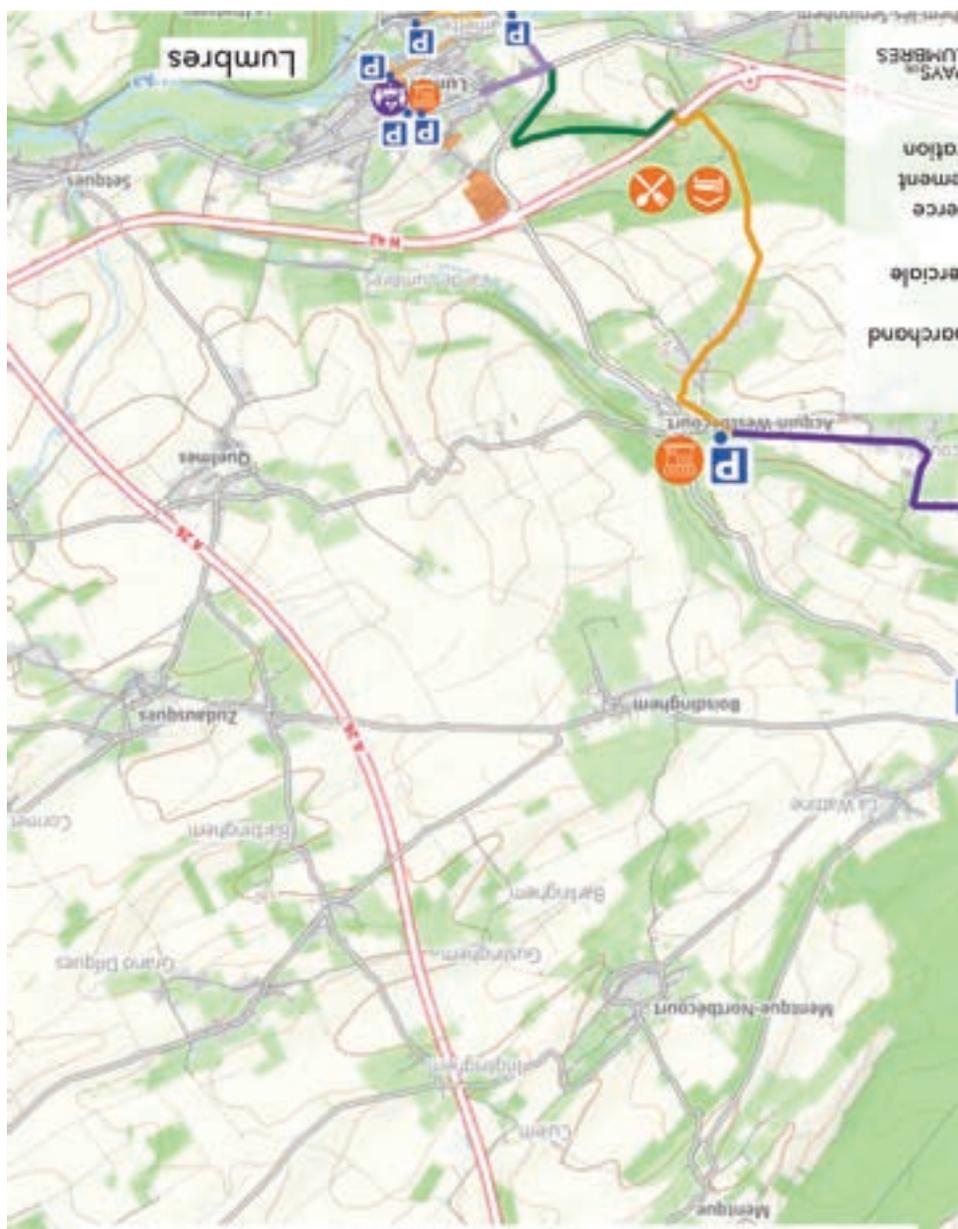




# Liaison douce Coulomby / Lumbres



# Liaison douce Bonningues-les-Ardres/ Lumbres



Marchand  
Service  
Information  
PAYS DES LUMBRES

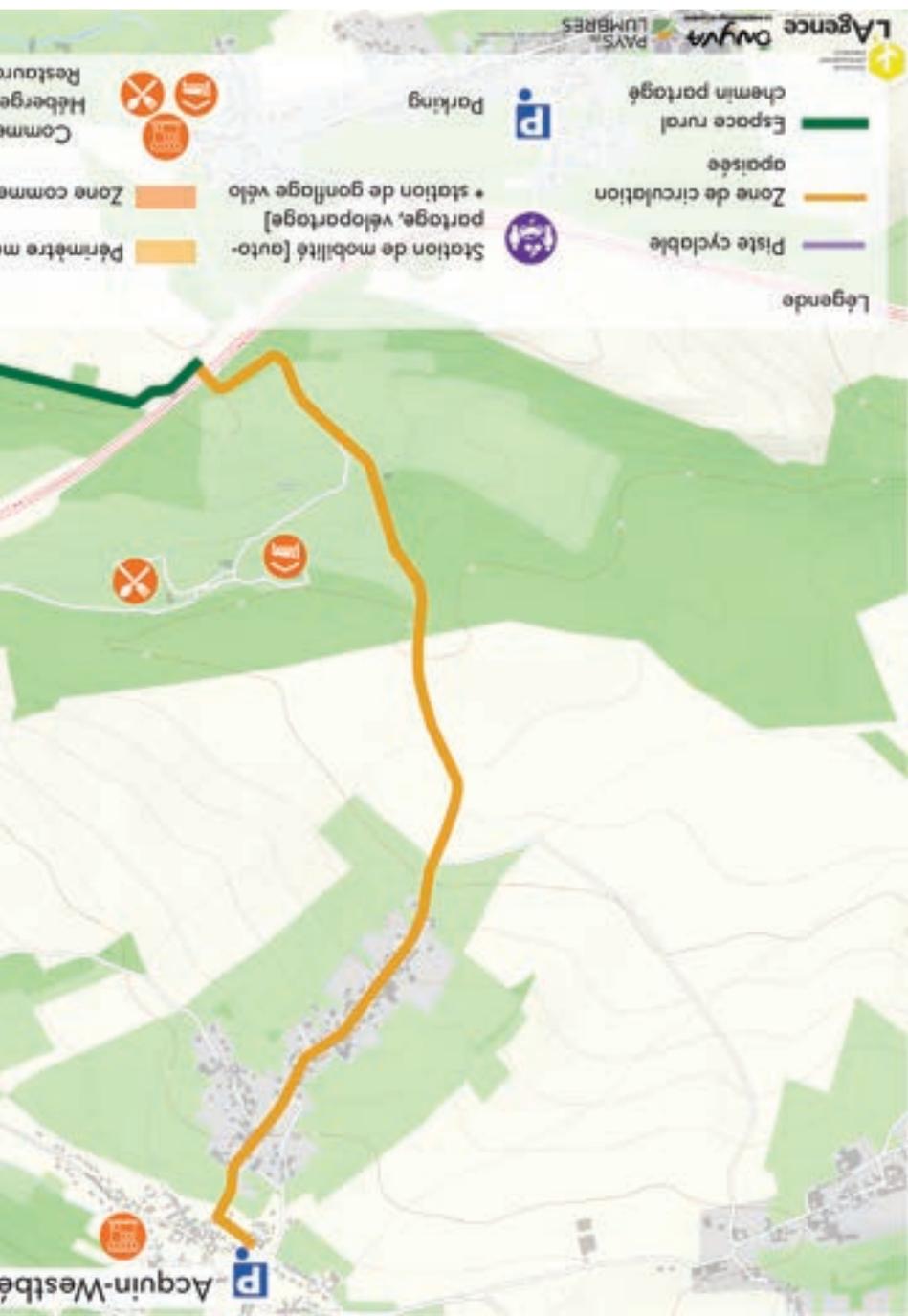




ation  
ment  
rce  
rciale  
archand

# Liaison douce Acquin-Westbécourt / Lumbres







ÉDITION 2025

# LES 8 ITINÉRAIRES CYCLABLES DU PAYS DE LUMBRES

RETROUVEZ LE GUIDE  
DE LA MOBILITÉ  
AU DOS !

